Le libéralisme économique, un grand mythe ?

Pensez à effectuer l'analyse préalable du sujet que nous vous proposons sur le site, c'est avec cet entraînement que vous acquérrez les principales techniques de la problématisation en Histoire et Géographie Economiques. Cet entraînement est indispensable pour obtenir une bonne note aux concours.

Ce sujet aux contours théoriques est tombé à l'oral d'HEC. Son énoncé est assez désarçonnant car il ne correspond, stricto sensu, à aucune partie du programme. De fait, il demande un effort de synthèse et d'argumentation car, comme le laisse entendre son ton volontairement provocateur, le jury attend avant tout de la finesse et pas une réponse tranchée.

Plan *(Cliquer sur le titre pour accéder au paragraphe)*

I. Semblable aux mythes anciens, le libéralisme possède… 2
II. Du mythe à la réalité, le fossé a été quasi permanent : le libéralisme économique n'est-il qu'une fable ? 4
III. Récit à part, concurrencé par d'autres récits fondateurs, le libéralisme économique a été et reste l'un des « grands mythes » du monde moderne 6

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 4 pages.

Histégé

Le libéralisme économique, un grand mythe ?

Dans Les mots et les choses, Michel Foucault déclarait que « le marxisme était aussi à l'aise dans le XIXe siècle qu'un poisson dans l'eau ». Au regard du siècle écoulé, on serait tenté de paraphraser son jugement en substituant au marxisme le libéralisme, notamment économique tant il a servi de socle au capitalisme triomphant de la fin du XIXe et du XXe siècle. Le libéralisme, s'il a été théorisé dès le siècle des Lumières, s'est cependant affirmé dans les faits comme la doctrine liant une mondialisation à l'autre ; en ce sens, il pourrait valoir comme mythe, récit fondateur de notre monde. Et pourtant, l'idéologie libérale a souffert bien des entorses – le keynésianisme –, parfois même des démentis formels – que l'on pense à la crise de 1929 – et ses ennemis n'ont pas manqué d'exploiter – du communisme au fascisme. N'est-ce pas alors aller un peu vite, sous le coup d'une illusion rétrospective, que d'en faire l'idéologie phare du XXe siècle ? A moins que le mythe fondateur n'ait également valeur, dans la bouche de ses défenseurs, de récit légendaire dont la « main invisible », d'Adam Smith à Alan Greenspan, ne serait que l'un des éléments fabuleux. De la mythologie à la mythomanie libérale, il n'est qu'un pas qu'il serait hasardeux de franchir trop vite.
Se demander si le libéralisme n'est, après tout, qu'un grand mythe revient d'abord à considérer les éléments de son discours fondateur qui pourrait l'apparenter à un mythe (I.) avant de les comparer à la réalité (II.) pour enfin s'interroger la grandeur du discours libéral (III.).

I. Semblable aux mythes anciens, le libéralisme possède…

I.1. … ses aèdes

Le libéralisme a été pensé par toute une série de penseurs, d'économistes depuis le XVIIIe siècle. Ces hommes ont tous été, à leur manière, des aèdes de l'idée libérale. Les Classiques jouent en quelque sorte le rôle de pères fondateurs : il s'agit d'Adam Smith (1723-1790), de David Ricardo (1772-1823), de John Stuart Mill (1806-1873) ou encore de Thomas Malthus (1766-1834).
Ces hommes sont rejoints dans les siècles suivants par une série de penseurs qui, tels les écrivains du Moyen-Âge s'inscrivent dans le sillon de leurs aînés : Léon Walras (1834-1910), Vilfredo Pareto (1848-1923), Friedrich Hayek (1899-1992) ou encore, plus récemment, Milton Friedman (1912-2006).
Tel un mythe, le libéralisme connaît également des variantes en fonction de ses auteurs. Ainsi, John Maynard Keynes (1883-1946) fait-il figure de libéral hétérodoxe dans la mesure où il recommande l'intervention de l'Etat dans l'économie en cas de crise. Les aèdes sont également interprètes.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.